

## L'échelle de pointage

L'échelle de pointage permet de mesurer la performance académique de l'élève à l'admission, puis à chaque niveau. Le score obtenu sur 20 points constitue la cote de l'élève.

ÉLEVÉ	MOYEN		FAIBLE	À RISQUE	EN ÉCHEC
+ 84 %	+ 78 %	+ 72 %	+ 66 %	+ 60 %	- 60 %
5	4	3	2	1	0

## La cote de l'élève

### > Cote d'admission en 1<sup>re</sup> secondaire

Les points sont accordés sur les résultats sommaires en français et en mathématique de la 5<sup>e</sup> année, puis sur les notes obtenues aux examens d'admission de français et de mathématique.

Critères d'évaluation		Résultats	Pointage
Bulletin final de 5 <sup>e</sup> année	Français	82 %	4
	Mathématique	76 %	3
Examens d'admission	Français	74 %	3
	Mathématique	69 %	2
<b>Score final</b>			<b>12</b>

### > Cote de rendement à tout niveau

Les points sont accordés sur les résultats sommaires au bilan en français et en mathématique, sur le résultat final de la compétence *Écrire* en français, et sur la moyenne générale au bulletin final.

Critères d'évaluation		Résultats	Pointage
Sommaires au bilan	Français	78 %	4
	Mathématique	85 %	5
Compétence 2 en français – <i>Écrire</i>		73 %	3
Moyenne générale au bulletin final		80 %	4
<b>Score final</b>			<b>16</b>

### > Cote de sortie pour l'admission au cégep

Admission au 1<sup>er</sup> tour dans les programmes techniques et de formation appliquée avec préalables :

Cote de sortie minimale	18
-------------------------	----

Admission au 1<sup>er</sup> tour dans les programmes techniques et de formation générale sans préalable :

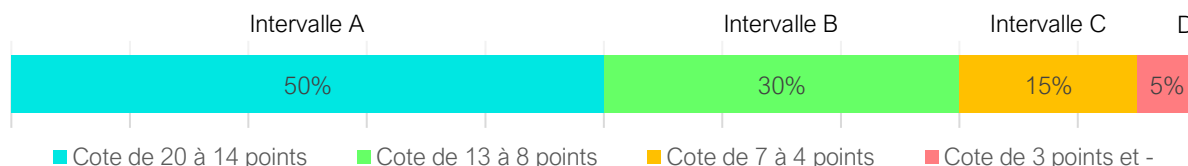
Cote de sortie minimale	7
-------------------------	---

## L'intervalle de performance

La cote permet de classer l'élève dans un intervalle de performance qui soutient les processus de sélection, de regroupement, de classement et d'intervention. Le Collège établit un taux d'occupation et une durée de séjour dans chaque intervalle qui tient compte de l'indice de performance collective dans le niveau.

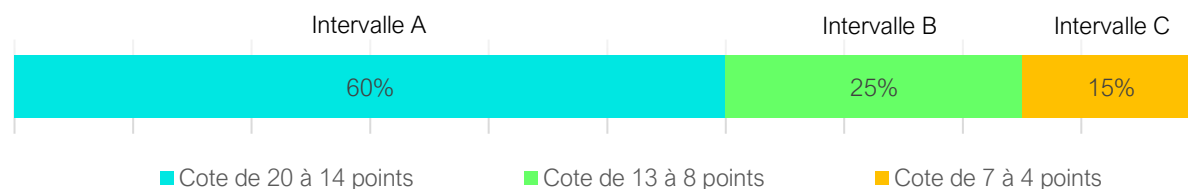
### > En 1<sup>re</sup> secondaire

En 1<sup>re</sup> secondaire, le Collège peut accueillir jusqu'à 20 % d'élèves dont le rendement est faible ou à risque. La durée de séjour dans les intervalles C et D est sujette à conditions jusqu'en 3<sup>e</sup> secondaire.



### > À la fin de la 3<sup>e</sup> secondaire

Le Collège peut maintenir jusqu'à 15 % d'élèves dont le rendement est faible. La durée de séjour dans l'intervalle C est sujette à des conditions de maintien dans le but de satisfaire les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires par année de sanction.



### > Intervalle de classement dans les matières enrichies

La cote de rendement et la durée de séjour dans l'intervalle A favorisent le classement de l'élève dans les matières enrichies. À classement égal, la priorité est accordée à la performance individuelle.

## L'indice de performance collective

L'indice de performance collective permet de mesurer la progression de la cohorte sur cinq ans de formation dans le but (1) d'identifier les zones de vulnérabilité, (2) de prévenir les écarts dans les matières obligatoires qui mènent vers une épreuve ministérielle, (3) de recenser les besoins de soutien spécifiques et (4) de bien orienter le projet d'avenir de chaque élève.

Le Collège peut ainsi planifier la mise en œuvre de solutions de soutien aux apprentissages afin d'atteindre les cibles fixées en regard des exigences à chaque niveau, puis assurer une offre de services conséquente.

La mesure à l'an 4 et à l'an 5 permet de comparer la performance collective à la performance nationale. Le bulletin de performance du Collège Citoyen, publié en novembre de chaque année, présente le portrait statistique du rendement des élèves dans les matières où une épreuve de sanction est administrée, le taux de diplomation ainsi que les taux d'admission dans les programmes collégiaux.